

Gentilly, le 24 septembre 2009

## **Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2009**

**PRESIDENTE** : Madame **TORDJMAN**, Maire.

**PRESENTS** - Mme **TORDJMAN** - M. **DAUDET** - Mme **COSNARD** - M. **AGGOUNE** –  
M. **ALLAIS** Gilles - M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** – Mme **NAZE** - M. **BRAND** –  
Mme **JOUBERT** - M. **VERONESE** - Mme **MORELLE** - M. **PRUNIER** – M. **KROP** –  
Mme **BONNET- TUCZAPSKI** - M. **DESLANDE** - M. **BOMBLED** – Mme **PORHAULT** –  
M. **ALLAIS** David - M. **SEVE** - M. **BERVILLE** - M. **GERUS** – M. **GRENIER**.

**ABSENTS REPRESENTES** : - Mme **GUILLEMAIN** par M. **ALLAIS**  
- Mme **CHAURNET** par Mme **NAZE**  
- Mme **BACCARO** par Mme **COSNARD**  
- Mlle **MICHEL** par M. **PRUNIER**  
- Mme **HUSSON** par M. **AGGOUNE**  
- M. **AHMED** par M.**DAUDET**  
- Mme **GUILLAUME** par M. **SEVE**  
- M. **CAMARA** par Mme **JOUBERT**  
- Mme **QUÊME** par M. **GERUS**

**ABSENTE EXCUSEE** : - Mme **LECA**

**SECRETARE** : - Mme **JOUBERT**

**La séance est ouverte à 21 h.**

☒ La séance est ouverte avec l'intervention de madame Le maire rendant hommage à Carmen Le Roux :

Mesdames, messieurs et chers collègues,

Notre premier conseil municipal de rentrée se tient quelques jours après l'annonce brutale du décès de Carmen Le Roux et le vibrant hommage que Gentilly, sa population, ses élus, ses partenaires, ses organisations et associations, sa famille lui ont rendu vendredi dernier, un hommage à la hauteur de ce qu'elle a été pour notre ville et pour les gentilléens.

C'est avec émotion, responsabilité et humilité qu'il me revient l'honneur à cette place qu'elle a occupée pendant 20 années de lui rendre l'hommage solennel de notre conseil municipal.

Je veux le faire comme elle l'aurait aimé ou comme elle l'a été avec simplicité, dans le respect de la mémoire que chacun garde de son action, de son engagement, de ses convictions et surtout au plus près des citoyens gentilléens que nous représentons.

Aussi dans le prolongement de l'hommage qui a été rendu vendredi dernier à la femme, maire proche de tous, citoyenne engagée, militante communiste, j'ai choisi ce soir de porter la voix des gentilléens en cette enceinte comme elle a toujours eu à cœur de le faire ici même, dans la ville, partout où se prennent les décisions qui concernent la population et surtout comme l'a exprimé Yann Joubert « ceux auxquels la société donne si peu la parole ».

Tout ce que Carmen a fait, disent les gentilléens de toutes origines, convictions ou confessions, elle l'a fait pour nous avec bienveillance, générosité et efficacité. Une grande dame nous quitte, une femme du peuple devenue maire, merci Carmen pour les plus humbles, tu as fait beaucoup pour les chômeurs. Combattante infatigable des injustices et des violences faites aux plus fragiles, merci pour le chemin que tu as ouvert aux femmes. Tu étais quelqu'un de parole, c'est un modeste immigré qui grâce à vous, madame le maire, s'en est sorti qui vous l'écrit.

Chaque fois qu'il y avait un problème, il y avait toujours quelqu'un qui disait « *on va en parler avec Carmen* ». Toute la communauté artistique déplore ton départ, ton combat était parmi tant d'autres l'éducation des enfants.

Femme de courage et de conviction, sensible à la condition humaine, tu nous as tout appris de la politique, merci de nous avoir accompagnés, merci de votre action en faveur des plus démunis et pour votre ouverture à notre communauté. Directrice d'école, j'ai toujours travaillé avec vous en bonne intelligence. Merci pour les colos, la maison de l'enfance et la médiathèque, pour ta simplicité, ton abnégation et ton respect de tous. Tu m'as accordé ta confiance. Les moments de luttes et de fraternité que tu as impulsés pour faire avancer une société plus juste ont marqué ton dévouement à notre commune. On continuera à se battre comme tu l'as toujours fait. On a envie de dire à son époux, ses enfants, sa famille on se sent des vôtres. Carmen merci de tout.

Ces quelques morceaux écrits parmi tant d'autres en disent long de cette femme de caractère et de volonté qui aura marqué par son action, les choix, les réalisations et les transformations qui fondent le Gentilly que nous connaissons et que nous aimons. Une action relayée, amplifiée, renouvelée sous l'impulsion de Yann Joubert qui a installé de solides fondations aux projets que nous construisons et réaliserons avec attention et sensibilité aux besoins des gentilléens, avec audace et ambition pour que notre commune continue d'aller de l'avant avec tous les gentilléens et en faveur de tous, dans le respect du pluralisme et de la diversité.

Au nom du conseil municipal, je voudrais assurer son époux, ses enfants, ses petits enfants, sa famille de notre soutien et de notre affection. A la mémoire de Carmen le Roux et en hommage au maire qu'elle a été, je vous demande d'observer une minute de silence.

☒ Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 Juin 2009 est adopté à l'unanimité,

### ADMINISTRATION GENERALE

- Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal prévues à l'article L 2122-22 du Code. (Elles sont consultables au secrétariat central).

### AFFAIRES MISES EN DELIBERE

#### PERSONNEL COMMUNAL

- A l'unanimité, le conseil municipal approuve :

☒ la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière Sociale</b>	1 <sup>er</sup> Juillet 2009		1 <sup>er</sup> octobre 2009
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	08	5	13
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	05	-5	00
Total	13	0	13
<b>Filière administrative</b>			
Attaché territorial	23	1	24
Rédacteur principal	04	1	05
rédacteur	20	-1	19
Total	47	1	48
<b>Filière technique</b>			
Contrôleur de travaux	03	-2	01
Contrôleur de travaux principal	02	2	04
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	30	-6	24
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	12	6	18
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	02	2	04
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	134	-1	133
Total	183	1	184
<b>Filière animation</b>			
Animateur	07	-1	6
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	29	-1	28
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	05	1	6
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	01	2	3
Total	42	1	43
Total général	285	3	288

☒ une convention portant adhésion de la Ville de Gentilly au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### ■ Egalement à l'unanimité sont approuvés :

☒ le montant de la Dotation de solidarité Communautaire 2009 revenant à Gentilly qui s'élève à **1.197.000 €**.

☒ l'affectation comme suit d'un fonds de concours de **1.395.009,00 €** versé par la CAVB pour l'exercice 2009.

Ce fonds est affecté aux dépenses de fonctionnement 2009 des équipements suivants (présentation fonctionnelle au BP 2009) :

<b>BP 2008</b>	<b>212</b> Ecoles primaires	<b>321</b> Bibliothèques et médiathèques	<b>421</b> Centres de loisirs	<b>511</b> Dispensaires et autres étabts sanitaires	<b>64</b> Crèches et garderies
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>479 111,00</b>	<b>929 352,00</b>	<b>1 270 561,00</b>	<b>1 830 711,00</b>	<b>404 870,00</b>
011 Charges de gestion generale	51 785,00	194 100,00	125 290,00	202 855,00	47 120,00
012 Charges de personnel	316 606,00	735 252,00	1 145 241,00	1 624 856,00	357 750,00
65 Autres charges de gest.courante	110 720,00				
67 Charges exceptionnelles			30,00	3 000,00	
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>54 950,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>247 600,00</b>	<b>961 698,00</b>	<b>198 706,00</b>
013 Attenuation de charges					
70 Produits des services du domaine	50 350,00	3 000,00	117 600,00	840 360,00	58 000,00
74 Dotations et participations	4 600,00		130 000,00	81 338,00	140 706,00
75 Autres produits de gest. courante				40 000,00	
<b>Déficit</b>	<b>424 161,00</b>	<b>926 352,00</b>	<b>1 022 961,00</b>	<b>869 013,00</b>	<b>206 164,00</b>
<b>Fonds de concours :</b>	<b>1 395 009,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>410 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
<b>% Fonds de concours / Déficit</b>	<b>40,08%</b>	<b>39,94%</b>	<b>40,08%</b>	<b>41,43%</b>	<b>41,23%</b>

## BATIMENTS COMMUNAUX

### ■ Par 29 voix pour et 3 abstentions (groupe socialistes et verts), le conseil municipal approuve :

☒ L' Autorisation donnée au maire pour signer et déposer le permis de construire afférent aux travaux d'aménagement de l'école Lamartine en vue du transfert des élèves gentilléens de l'école Joliot Curie vers le groupe scolaire Lamartine dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

## ANTENNES DE QUARTIER – ENSEIGNEMENT

☒ A l'unanimité est approuvée la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" établie entre la CAF du Val-de-Marne et la Ville de Gentilly, pour le bénéfice de ladite Prestation de Service.

Dans le cadre des actions menées en faveur de l'accompagnement à la scolarité dans les clubs de quartier Gabriel Péri et Victor Hugo et au sein de l'école élémentaire Henri Barbusse, la ville de Gentilly perçoit de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la Prestation de Service, au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

En effet, des actions d'accompagnements à la scolarité sont organisées dans 3 structures de la ville.

- Club de quartier Victor Hugo : 2 groupes de 15 enfants scolarisés en élémentaire.
- Club de quartier Gabriel Péri : 2 groupes de 15 enfants scolarisés en élémentaire.
- Ecole Henri Barbusse : 1 groupe de 15 enfants scolarisés en élémentaire.

La ville de Gentilly devrait percevoir de la CAF du Val de Marne pour l'année scolaire 2009-2010, une recette de 9500 € (5 actions subventionnées à hauteur de 1900 € chacune) au titre de cette Prestation de Service.

## INFORMATION, VŒUX ET COMMUNICATION

### ■ Egalement à l'unanimité est approuvée :

☒ La Motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

Le Conseil municipal de Gentilly affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ; que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité ; plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 ; ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent ;
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois ;
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum ;
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;

Le Conseil municipal de Gentilly :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 ;
- soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, pour en permettre le bon déroulement ; il en assure l'information auprès des administrés de la commune ;
- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

### ■ A l'unanimité, le conseil municipal approuve :

☒ le projet de Charte locale d'insertion du Chaperon Vert, déclinaison de l'article 11 de la convention partenariale A.N.R.U. signée le 28 novembre 2008 par Madame le Maire à la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre,

#### A. Contexte :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Chaperon Vert (Arcueil-Gentilly), des mesures d'insertion par l'économique et l'emploi (IAE) des habitants sont prévues et font l'objet de l'article 11 de la convention partenariale A.N.R.U., signée le 28 novembre 2008.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une charte locale d'insertion.

Déclinaison territoriale de la charte nationale de l'A.N.R.U., la charte locale d'insertion du Chaperon Vert doit être signée dans les mois qui suivent la signature de la convention partenariale A.N.R.U.

Cette charte a été élaborée en concertation avec l'ensemble des signataires et partenaires qui seront associés au projet : les villes de Gentilly et d'Arcueil, les maîtres d'ouvrages (dont l'OPH, le CG 94, la CAVB) et les partenaires de l'emploi et de l'insertion (dont le SPE, Pôle emploi et les Missions locales).

#### B. Les principaux éléments de la charte locale d'insertion :

Conformément aux orientations de la charte nationale, ce document définit les objectifs d'insertion, les publics visés, le dispositif de pilotage et d'information ainsi que les engagements des différents acteurs.

La charte locale d'insertion du Chaperon Vert prévoit les objectifs suivants :

- Réserver au minimum 5 % du nombre total des heures travaillées, dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'A.N.R.U., aux publics en difficulté résidant sur le territoire du périmètre du projet.
- Favoriser la mise en œuvre de clauses d'insertion à destination de publics en difficulté sur les opérations non financées par l'A.N.R.U. mais qui se rattachent au projet.
- Mettre en œuvre toutes actions d'information, de préparation et de qualification en amont des emplois proposés et favoriser l'accès à l'emploi durable.

Les publics visés par la charte doivent rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle et résider dans un périmètre géographique spécifique. Prioritairement réservées aux habitants du quartier du Chaperon Vert, les offres d'emplois générées par les opérations de renouvellement urbain seront à pourvoir par les habitants de Gentilly et d'Arcueil, mais aussi par ceux des communes de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre.

Pour mener à bien les objectifs visés dans la charte, l'organisation mise en place s'appuiera sur le cadre et les dispositifs existants, notamment le Comité D'Accompagnement Politique de l'ORU d'Arcueil-Gentilly, le Comité de Pilotage Partenarial du Chaperon Vert, le comité technique clauses d'insertion ANRU - ORU Arcueil - Gentilly et la structure opérationnelle de terrain.

La charte mentionne donc les engagements des différents signataires et décrit le dispositif d'information des habitants.

Les engagements de la ville de Gentilly consistent pour l'essentiel au repérage des publics fréquentant les services municipaux, rentrent en adéquation avec les offres d'emploi proposées dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Chaperon Vert.

### C. Calendrier :

Depuis juillet 2009, la charte circule auprès des instances décisionnelles des différents signataires pour approbation, afin d'envisager une signature au cours de l'automne 2009.

La charte est conclue pour une durée équivalente à la période du projet de renouvellement urbain (5 ans en moyenne).

## FINANCES COMMUNALES

### ■ Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

☒ la prise en charge par la Commune de toutes les dépenses afférentes aux obsèques de Madame **Carmen LE ROUX**, Maire honoraire de Gentilly, décédée le 14 septembre 2009.

## AFFAIRES SPORTIVES

### ■ Par 29 voix pour, 2 contre ((groupe à gauche ensemble pour Gentilly) et 1 abstention (groupe à gauche ensemble pour Gentilly) est approuvée :

☒ Une convention avec l'Association Jeunesse Police du Val-de-Marne pour l'organisation d'un stage d'activités nautiques dans le cadre des Vacances Sportives d'été 2009.

## **QUESTION ORALE DU GROUPE SOCIALISTES ET VERTS AU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2009**

Un article paru dans *Le Parisien* au début juillet a fait état des nuisances, bien connues, qui perturbent la vie des habitants du Chaperon Vert Arcueil-Gentilly.

Pour trouver une solution à cette escalade de violence, la ville d'Arcueil a mis en place un GLTD, -groupe local de traitement de la délinquance -, comme il en existe déjà trois autres dans le département.

La première réunion de ce groupe réunissant le procureur de la République, les services de police, la mairie et l'office HLM était annoncée pour le début septembre. Un suivi sera ensuite assuré tous les deux mois.

Notre question est :

Le quartier du Chaperon vert est situé sur deux communes, et qu'ils soient de Gentilly ou d'Arcueil ses habitants y subissent les mêmes problèmes.

Nous pensons que dans le cadre de la prochaine opération de rénovation du quartier, il est urgent de saisir toutes les opportunités afin de trouver une issue à une situation qui se dégrade.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir quelles sont les actions mises en place par la municipalité de Gentilly pour y remédier ?

Envisage-t-elle de participer à ce groupe local de traitement de la délinquance avec Arcueil ? Un travail commun est-il à l'œuvre avec la ville d'Arcueil sur ce sujet ?

### **La réponse du Maire :**

La ville de Gentilly est déjà partie prenante du Groupe de Traitement de la Délinquance ( GLTD ), dès la première réunion qui a eu lieu le 8 septembre 2009.

Le Maire a rappelé que c'est le procureur de la république qui a demandé la mise en place d'un GLTD, suite à la sollicitation du maire d'Arcueil dans le cadre d'un comité de suivi du CLSPD spécifique au chaperon vert.

L'objectif étant de faire le point sur la situation du quartier et mettre en place des actions concrètes et prioritaires (pour la Justice et la Police) afin que le Chaperon Vert retrouve calme et tranquillité. Par exemple, la Justice pourra s'engager à apporter une réponse rapide à tous les dossiers traités par elle ayant un rapport avec le Chaperon vert...

La prochaine réunion aura lieu début novembre 2009 avec un rythme d'environ deux mois jusqu'à satisfaction des habitants.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **■ Les affaires suivantes ont été approuvées à l'unanimité :**

- ☒ l'avenant N°1 à la Convention de mise à disposition de service de propreté urbaine de la Ville à la C.A.V.B.
- ☒ l'avenant N°1 à la Convention de mutualisation du service d'astreinte de la Ville à la C.A.V.B.
- ☒ les avenants n°2 et 3 relatifs au financement des activités de vaccination gratuite et de lutte contre la tuberculose prévues dans la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Etat du 18 juin 2007 fixant pour l'année 2009 le montant des financements de l'Etat pour l'organisation au Centre Municipal de Santé de Gentilly de vaccinations gratuites et du dépistage de la tuberculose à, respectivement, 10000 € et 3700 €.
- ☒ la Convention établie entre la Ville et la Mutuelle UNEO, pour l'exonération du ticket modérateur de ses adhérents auprès du Centre Municipal de Santé.
- ☒ des conventions de mise à disposition gratuite et temporaire des équipements municipaux à l'Association D. NEG et au Collectif des musulmans de Gentilly.
- ☒ des conventions pour la location des équipements sportifs municipaux – Saison 2009/2010 établies avec :

- Le Comité d'entreprise Ilog
- Le Comité d'entreprise Solystic
- L'Association Sanofi Synthélabo Sport Loisirs

☒ l'avenant à la convention d'occupation précaire établie entre la Ville, représentée par son Maire, Mme TORDJMAN Patricia, et Monsieur et Madame GRATEROL LAZO pour l'occupation à titre précaire d'un logement sis 13 rue Albert Guilpin à Gentilly pour un délai supplémentaire de 6 mois. les conventions de mise à disposition gratuite et temporaire établies jusqu'au 30 juin 2014 avec :

- Africa 2000 Internationale,
- Acro'Swing
- Comète Ortolan
- Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées Arcueil/Gentilly (UNRPA Arcueil/Gentilly)
- Echanges

<b>SYNTHESE DES DIFFERENTES RENCONTRES          QUARTIER GABRIEL PERI - JUIN 2009</b>
---

La semaine de visite de quartier a eu lieu à Gabriel Péri du 3 au 19 juin derniers. Il y a eu 8 rencontres. De nombreux points ont été abordés lors de ces rencontres mais **trois grands sujets de préoccupation** se dégagent particulièrement de l'ensemble des interventions :

- Les travaux de couverture de l'A6B ;
- Les questions de propreté et d'incivilités du quartier ;
- Les questions de stationnement.

D'autres points ont également été abordés :

- Le devenir de l'ancien collège Pierre et Marie Curie
- Les problèmes de sécurité ;
- Les relations avec les établissements d'enseignement ;
- Les questions diverses.

<b>Les travaux de couverture de l'A6B</b>
---

Les travaux de couverture de l'autoroute débuteront en septembre 2009 pour un coût de 130 millions d'euros. Ils seront d'une durée de 6 mois environ à hauteur du 162 et de deux ans pour l'ensemble de l'avenue G. Péri (qui passera sur la couverture).

Par leur ampleur et leur durée, les travaux auront une répercussion sur le quartier. Ils vont notamment occasionner des difficultés de circulation puisque pour une durée d'un an il n'y aura plus qu'une voie de circulation avenue Gabriel Péri (problèmes notamment lors du passage des pompiers ou des bennes à ordures...). A cela s'ajouteront des difficultés pour stationner (la clientèle de passage représente 30% du chiffre d'affaires des commerçants de la rue).

*Une négociation est en cours avec le Préfet pour obtenir 60 places de stationnement qui seront mobilisées à l'INRETS pour pallier la disparition des stationnements pendant la durée du chantier.*

*Un point information devrait être installé pour permettre de faire part des difficultés éventuelles à l'ingénieur présent. Il y aura également la possibilité de visualiser le film sur le devenir du quartier.*

*Pour les commerçants la ville va solliciter l'ensemble des partenaires (Préfet, Bailleur, Conseil Général) pour des mesures particulières de soutien durant la phase travaux. la présence dans l'ancien collège des ouvriers et intervenants sur le chantier peut être une clientèle potentielle pendant la phase travaux*

Les médecins de la PMI ont toutefois souligné l'impact de ces travaux sur l'amélioration à terme de la qualité de vie ( pollution sonore et atmosphérique mais aussi sur le rapprochement Gentilly / KB et son CHU.

<b>La propreté du quartier</b>
--------------------------------

Le manque de propreté des espaces collectifs du à un entretien insuffisant mais aussi à des comportements et actes d'incivilités est un problème relaté dans la plupart des rencontres avec les habitants en présence des bailleurs ( efidis et logirep) mais aussi avec les agents d'entretien des écoles et agents techniques qui se plaignent du fait que certains locataires jettent leurs ordures par les fenêtres.

*Le dépôt de plainte et les responsabilités du bailleur à intervenir auprès des locataires concernés ont été rappelées. Concernant l'entretien, la répartition des espaces entre les bailleurs et la commune ne facilite pas un entretien d'ensemble, il a été proposé qu'une convention puisse être étudiée entre les partenaires, pour mutualiser les interventions sur le quartier*

Des habitants ont souligné le fait que le tri des ordures n'est pas efficient. De nombreuses dégradations ont été constatées dans les halls et parties communes des immeubles (miroirs cassés, digicodes ne fonctionnant pas...) sans que les bailleurs n'interviennent. Les ascenseurs tombent régulièrement en panne et aucune diminution de charges locatives n'est répercutée sur les loyers. Par ailleurs des difficultés de communication ou de présence de gardiens sont soulignées ainsi que la difficulté à joindre un interlocuteur auprès des sociétés.

*A été rappelé l'importance de l'activité d'une amicale des locataires dans le quartier, qui puisse se faire le relais des habitants auprès des bailleurs et effectuer le contrôle des charges...*

*Mme Dupêcher (Responsable de secteur Effidis) souligne l'importance d'avoir quelques habitants comme interlocuteurs privilégiés.*

Les habitants de l'allée des Grandes Maisons et rue du Parc, ont souligné le dysfonctionnement de la collecte des ordures et ont indiqué que les sacs sont déposés un peu partout. La fréquence de nettoyage est très fortement insuffisante.

*A partir du 22/06, une personne aura en charge l'entretien des deux allées.*

*Le bailleur étant responsable de la propreté au pied des immeubles, une convention pourrait être passée entre la commune et la Logirep.*

*Pour résoudre les problèmes administratifs, un agent local de Villejuif fera des permanences sur les deux sites*

*Le problème d'ensemble de la collecte des déchets ménagers fera l'objet d'une réunion de travail entre bailleurs, commune, CAVB*

Les locataires du « Soleil levant » rencontrent les mêmes difficultés liées à la gestion des ordures (certains lieux du quartier deviennent de véritables lieux de dépôts des encombrants, les locaux de stockage étant trop petits les ordures sont donc déposées à l'extérieur ce qui crée des nuisances importantes, principalement pour les locataires du RDC). De plus les ordures attirent les chats qui prolifèrent dans le quartier (ils sont également nourris par certains habitants). Ils relèvent en outre de nombreux problèmes techniques dans leurs bâtiments (fuites d'eau diverses, remontées d'odeurs, nuisances sonores...).

*Le représentant d'Efidis déclare que des travaux sur les ascenseurs et les façades seront entrepris dès la fin des travaux de couverture de l'autoroute. Un devis est actuellement en cours au sujet des terrasses et balcons qui s'effritent.*

*Les locataires demandent un calendrier précis des travaux.*

#### La question des jardins

La Logirep n'entretient pas les jardins qui lui appartiennent, les jardiniers municipaux interviennent donc sur un domaine qui ne relève pas des compétences de la ville. Les lieux sont particulièrement sales.

*Il serait peut-être intéressant de prendre contact avec les associations qui s'occupent de jeunes en apprentissage dans ce secteur (possibilité d'une convention avec la ville ?).*

### Le stationnement

Les habitants se posent beaucoup de questions au sujet des problèmes de stationnement. La municipalité réfléchit en effet actuellement au plan local de stationnement qui devrait être soumis à concertation à la rentrée.

#### Les parkings

Beaucoup d'habitants se sont plaint du manque de sécurité des lieux (plaques d'immatriculation arrachées, équipements saccagés...). Ils considèrent également que les loyers en sont trop élevés.

*Effidis et la Logirep se sont engagés à entreprendre une étude sur les questions relatives à la sécurisation du lieu.*

*Il s'agira également de moraliser le stationnement en surface qui gêne la circulation des pompiers ou de la voirie.*

*Un courrier sera adressé aux locataires pour leur rappeler les règles d'usage du lieu.*

*Concernant le loyer, la démarche engagée par l'OPIHLM a été indiquée aux deux bailleurs à savoir, intervention pour sécuriser les lieux, baisse des loyers et donc taux d'occupation maximum retrouvé. La Commune est prête à étudier quelle peut être sa participation à ces opérations.*

### Le devenir de l'ancien collège Pierre-Curie

Il y a différentes propositions :

- Une partie du bâtiment (celle qui donne sur l'autoroute) devrait être réservée aux ouvriers du chantier pour une période de 2 ans.
- Il y a de plus en plus d'enfants dans le quartier, une partie des locaux pourra peut-être servir à accueillir des activités en lien avec l'école maternelle en face.
- Il serait également intéressant d'installer une salle d'événements familiaux dans les anciennes cantines.
- Des classes de la Fondation Vallée (qui sera en rénovation à compter de décembre 2009) y seront également accueillies de façon provisoire

Il faudra réfléchir à l'entretien du terrain, et notamment des acacias, puisque le Conseil général n'intervient plus.

*Tous ces projets nécessiteront le recrutement d'un agent en charge d'accueillir les différentes activités dans le collège.*

## La sécurité du quartier

Beaucoup d'habitants sont confrontés à des vols de colis dans leurs boîtes aux lettres.  
*Peut-être faut-il se rapprocher de La Poste pour obtenir un changement de serrure ?*

Le commissaire était présent lors de la rencontre avec le conseil de quartier

Des voitures, motos ou quads circulent dans la partie piétonne du quartier à toute vitesse. Des habitants se plaignent que les voitures en stationnement sont dégradées et déplorent que la police ne se déplace pas en cas de problème. Si la répression est nécessaire, la dissuasion par la présence de patrouilles et un travail de prévention sur le respect de la ville et des habitants sont aussi nécessaires.

*Il a été rappelé à cette occasion qu'il n'y a qu'un commissariat pour 5 communes (le ratio étant d'un fonctionnaire de police pour 600 habitants) et qu'une demande d'augmentation des effectifs a été déposée auprès du ministère. Conseil : appeler le 17 qui dispose d'une vision départementale des disponibilités de police.*

*Certains habitants proposent d'appuyer cette demande de renforcement des effectifs par une pétition.*

Les animateurs travaillant sur le quartier constatent eux aussi des problèmes de sécurité (détériorations, vols...). Ils se sentent parfois démunis pour y faire face et pallier tous les incidents.

*Ils souhaitent une réflexion sur des actions de prévention des actes d'incivisme,*

### Nuisances au Parc du Coteau

Les habitants insistent sur les nuisances sonores occasionnées par les mini motos et autres quads (ces problèmes concernent également le stade Géo André et le terrain de foot) qui pénètrent dans les lieux alors que par ailleurs il est impossible d'y pénétrer avec des poussettes.

Ils aimeraient également que les chiens y soient tenus en laisse et relèvent le fait que le parc est constamment ouvert puisque les serrures ont été cassées.

*Il faudra contacter le CG pour les questions relatives au gardiennage. Quant aux engins à 2 et 4 roues, un décret interdisant leur usage est paru (possibilité d'aller jusqu'à la réquisition). Le service SQVU travaille en collaboration avec le commissariat sur ce dossier.*

## Les relations avec les établissements d'enseignement

### Travail collègue / PMI

Le travail effectué en partenariat a permis une bonne identification de la PMI par les jeunes filles. C'est un lieu très utilisé par les mères de famille du quartier et depuis de très longues années. Un travail d'information sur les questions relatives à la sexualité et la contraception est réalisé avec le Collège.

### Travail animateurs de quartier / école Courbet et Curie

La réorganisation du temps scolaire a rendu plus difficile le lien entre l'école et l'environnement local. L'articulation entre le temps scolaire et périscolaire est posée. Le centre de loisirs souffre également de problèmes de fonctionnement et d'un manque d'espace. Cependant il a été souligné que s'il obtenait un espace dans l'ancien collège, il serait primordial qu'il conserve un espace dans l'école pour permettre aux enfants de se créer des repères.

Projet à construire avec les animateurs et les enseignants.

En ce qui concerne le fonctionnement du club de quartier : il accueille 46 enfants or la salle n'est pas adaptée, remonter les enfants de l'école Courbet s'avère difficile, les parents sont peu impliqués, des liens réguliers ont été établis avec le directeur de l'école mais travailler avec l'équipe enseignante est plus ardu...

## Questions diverses

### La petite place en face de la PMI

Souhait d'y faire un parking mais il faut vérifier auparavant l'état des arbres (peut-on les conserver ?).

### Les problèmes soulevés par les ATSEM

Le lieu occasionne de multiples problèmes de fonctionnement : la cantine est trop petite et très bruyante, les dortoirs sont insuffisants pour le nombre d'enfants, le centre de loisirs a pratiquement toujours lieu dans le préau..

La Valouette

Son stationnement gêne le passage du camion de la cantine, mais si l'arrêt est déplacé, il faudra veiller à ce que personne ne stationne sur l'emplacement vacant.

L'offre de soins et l'accès aux droits

Les médecins de la PMI constatent une augmentation des difficultés d'accès au droit, notamment pour les femmes bénéficiaires de l'AME (les délais d'obtention de la carte vitale posent problème).

La PMI joue un rôle important en tant que structure sociale dans l'émancipation des femmes du quartier.

Le transfert des moyens de la maternité Jean Rostand à la nouvelle maternité du CHU du KB risque d'entraîner une diminution de la prise en compte sociale des familles. Il n'y aura plus de maternité publique de niveau 1 dans le département.

*La PMI sollicite des poubelles permettant d'effectuer un tri sélectif.*

Le projet 'Toit et Joie'

Ce projet de construction d'un immeuble de 6 étages inquiète les habitants mais il n'est pas en contradiction avec le PLU qui prévoit une densité plus forte le long des axes. Cependant, la mairie avait demandé à l'entrepreneur d'organiser une concertation avec les habitants du quartier afin de permettre de réfléchir à une bonne insertion du bâti dans le quartier pavillonnaire.

*La mairie attend une nouvelle proposition et sera particulièrement vigilante sur ce projet, son insertion urbaine et sa qualité architecturale.*

Le renouvellement des conseils de quartiers

Ils vont recevoir une proposition de charte et devront transmettre leurs observations avant la commission municipale du 19 juin.

Rencontre avec l'association des jeunes du 162

Ils ont présenté leur projet de voyage franco-allemand au Mali prévu pour cet été : rénovation de l'école de Kolobo et mise en place d'un petit jardin maraîcher.

Ils ont également souligné les différentes difficultés rencontrées par les populations locales : coût de l'accès à l'eau potable, le COSCM pâtit du manque de turn-over des médecins, le mauvais état des pistes dans la question de l'accès au centre de santé...

*Il y a une possibilité de monter une opération de financement d'un minibus qui pourrait faire la navette entre le CSCOM et les villages alentour.*

*Pour le jardin maraîcher il serait peut-être judicieux d'associer une ville de campagne française qui puisse apporter son expertise.*

**Travaux entrepris par la Logirep  
(Contact M. Cayet à la Direction du Patrimoine – 01 49 59 13 21)**

- **Les boîtes aux lettres ont été réparées** (canons changés) et **les vitres brisées on été changées** il y a de cela trois semaines environ ;

- En ce qui concerne **la sécurisation du parking** il avait été envisagé de déplacer les boîtiers existants mais c'est impossible car non-conforme (à cause de la présence de la manette de sécurité incendie). Un projet de vidéosurveillance est à l'étude.

- Quand au **problème d'hygiène et d'enlèvement des ordures ménagères** la Logirep attend une réponse de la ville en lien avec la CAVB puisqu'il s'agit ici d'un problème d'accessibilité (voitures en doubles-files). Par ailleurs le nouveau gardien a été fortement sensibilisé à l'importance des questions d'entretien et d'hygiène.

NB : Premier contact dans la semaine du 13 juillet / Second contact le 3 août

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

**LA SECRETAIRE,**  
**Soazig JOUBERT**

**LE MAIRE,**  
**Patricia TORDJMAN**